



Ville de Saint-Joseph
DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DGA Ressources et Organisation
Direction Affaires Scolaires, Jeunesse et Loisirs

Diffusion Médias : Communiqué pour le paiement de la Restauration Scolaire.

Je vous prie de bien vouloir diffuser le communiqué suivant :

Le Maire, Président de la Caisse des Ecoles, informe les parents de l'ouverture de **la période d'inscription et de paiement de la restauration scolaire** pour la rentrée 2020/2021.

Les nouveaux parents qui souhaitent inscrire leurs enfants à la restauration scolaire peuvent le faire par téléphone ou par mail à partir du **27 juillet 2020**.

Les paiements pour le mois de septembre et/ou pour le 1^{er} trimestre se feront en ligne ou sur place au bureau des Affaires Scolaires.

- **Pour les parents qui désirent régler en ligne**, les paiements se feront du **27 juillet au 21 août 2020** à partir du portail famille.
- **Pour les parents qui désirent régler sur place**, les paiements s'effectueront sur **deux périodes** :
 - 1^{ère} Période : du 27 au 30 juillet 2020
 - 2^{ème} Période : du 17 au 20 Août 2020

De 7h30 à 12h00.

Les parents qui ne disposent pas encore d'identifiant et de mot de passe et qui souhaitent payer en ligne devront contacter la Caisse des Ecoles :

Par téléphone : 0596 57 60 06 ou au 0596 57 30 00

Par mail : regie.cde@stjoseph972.fr

Une procédure en dématérialisation sera activée.

Enfin, tout changement (nom, adresse, numéro de téléphone...) peut être signalé par téléphone ou par mail (aux coordonnées susmentionnées).



Le Maire
Le Président de la Caisse des Ecoles

Yan MONPLAISIR